



Le 13/02/2020

Objet : ETAT DES LIEUX des effectifs CPIP et donc de nos besoins à l'heure du mouvement de la mobilité : **Demande de création de postes de CPIP**

D'année en année, la CGT SPIP Centre-Val de Loire constate que nos services connaissent d'importantes difficultés de personnels (en raison d'absence d'organigramme de référence) sur lesquelles nous souhaiterions attirer une fois de plus votre attention dans l'espoir d'avoir enfin les effectifs escomptés notamment pour les CPIP.

Depuis plusieurs années, la politique pénale place le SPIP comme acteur central de la prévention de la récidive. Pour compléter une expérience professionnelle construite au fil des ans, l'Administration Pénitentiaire a voulu se doter de nouveaux cadres théoriques, inspirés de la recherche scientifique internationale. Les agents se sont formés aux nouvelles approches, ont enrichis leurs pratiques au quotidien, même s'il existait une béance entre le cadre proposé par la littérature scientifique Anglo-Saxonne ou canadienne et la réalité française de terrain.

Un effort considérable de reconstruction d'une identité professionnelle par certains a été consenti parce qu'un objectif d'un ratio d'un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation pour 40 personnes suivies a été fixé par les Règles Européennes de Probation (art 29-30) afin de permettre aux professionnels de travailler selon les orientations proposées par les chercheurs.

– SPIP de l'Indre-et-Loire :

Malgré cette belle vitrine, la réalité de terrain est moins tendre: En Indre et Loire, au 28/01/20, 1459 personnes sont suivies en milieu ouvert et 289 sont incarcérées à la maison d'arrêt de Tours pris en charge par 19,4 ETP de CPIP (dont 3,4 pour la MA), soit 90 personnes par agent à temps plein, Un taux d'occupation de plus de 200% à la maison d'arrêt de Tours (triste record).

A noter que la moitié des collègues CPIP est à temps partiel (soit 11 sur 22 agents; 9 à 80% et 2 à 50%): de droit (profession très féminisée) et par stratégie de protection face à l'épuisement. Il y a aussi deux postes de CPIP en détachement et une en disponibilité

On observe une augmentation de 20% de personnes suivies en quelques mois, contre une réduction des effectifs des agents tous corps confondus, sans perspectives d'amélioration.

Le comble : le SPIP 37 est désigné site pilote dans le cadre de la Loi Programmation Justice, et le service doit continuer à composer avec une pénurie croissante.

Ce décalage entre les ambitions affichées et la réalité sont générateurs de souffrance au travail (perte du sentiment d'efficacité et de sécurité, perte du sens donné au travail, épuisement, stress, etc.). Nous sollicitons donc l'arrivée de 5 CPIP (pour avoir véritablement 22 ETP).

– SPIP du Loir-et-Cher :

Le SPIP du Loir-et-Cher prend en charge 1306 mesures à ce jour. La MA de Blois compte 171 personnes hébergées + 79 non-hébergés.

-Constat de l'organigramme en CPIP : 13 postes de CPIP (une moyenne de 105 mesures par ETP)

dont 1 CPIP en détachement, 1 CPIP en congé maternité (avec possibilité d'un congé parental par la suite...), 3 CPIP à TP 80%, 1 CPIP RQTH (avec à notre connaissance une décharge de travail), 1 CPIP qui a des "problèmes de santé importants et récurrents" (conduisant à une décharge de travail importante et progressive du nombre de dossiers)

Du coup, nous sollicitons 3 nouveaux postes de CPIP.

- SPIP de l'Eure-et-Loir :

- Un déficit en ressources humaines :

Le nombre de CPIP au CD de Châteaudun demeure à ce jour insuffisant.

Des freins aux démarches administratives essentielles à la réinsertion des détenus : difficultés dans l'établissement des CNI avec des relances régulièrement au DPIP depuis septembre 19. Aucune relation avec les PPADIP, orientation prise en compte tardivement et pas de retour, très peu de contact avec le PAD, présent qu'une demi-journée par semaine : ces deux points sont systématiquement abordés en réunion de service. Sans effet.

L'effectif des CPIP : 10 postes en effectif théorique, 9 CPIP au CDC, dont une à 90% et deux à 80%. Une CPIP qui devait arriver en septembre 2019, mais qui n'a pas pris son poste, car en congé maternité. Une autre CPIP en arrêt maladie depuis novembre 19. Deux CPIP sont déchargés à hauteur de 40% car affectés à l'UDV.

L'ASS est partie en congé maternité en septembre 2019, et son contrat a pris fin en décembre 19.

Un recrutement est en cours.

Les CPIP sont à saturation en raison de la charge de travail.

Une charge qui s'est alourdie depuis l'ouverture de l'UDV, sans moyens humains supplémentaires.

Ce dispositif devrait en plus s'accroître dans les prochains mois.

En attendant la prochaine CAP avec l'arrivée de deux titulaires, le renfort de deux contractuels pourraient les soulager.

Actuellement un poste toujours vacant, et le renforcement de l'équipe est plus que nécessaire.

Toutefois, le CDC reste un lieu peu attractif.

Les représentants du personnel restent vigilants sur la situation sur la situation de l'équipe du milieu fermé.

En milieu ouvert, à Chartres, la problématique RH est toujours d'actualité, d'autant plus avec la Loi Programmation Justice qui impactera fortement le MO.

Depuis avril 2019, le CPIP affecté uniquement aux enquêtes 723-15 CPP et Pôle PSE est en arrêt maladie.

Ainsi, 190 mesures 723-15 CPP sont en attente d'affectation.

A ce jour, pour un effectif théorique de 13 CPIP, il y a concrètement 11 CPIP qui doivent couvrir l'ensemble du département d'Eure et Loir, tout en assurant les différentes permanences délocalisées. Le SPIP devra prendre en charge plus de 1200 personnes, ou 1400 mesures, chiffres qui augmenteront encore avec l'arrivée des dossiers encore en stock au greffe du SAP.

Le Conseil de L'Europe préconise un ratio de prise en charge de 60 personnes par travailleur social et nous en sommes loin.

Par conséquent, nous représentants CGT du personnel, voulons nous assurer que la DI de Dijon mesure bien la situation du SPIP d'Eure et Loir, au sein de ses 2 antennes. Nous sollicitons donc 2

postes de CPIP pour l'antenne de Chartres et l'équivalent pour celle de Châteaudun.

- SPIP du Loiret :

1. Antenne Orléans :

CPOS :

Ouvert en 2014, le CPOS a été inondé en 2016 entraînant la fermeture des maisons d'arrêt hommes. Ces bâtiments ont depuis rouvert en 2018 avec une montée en charge progressive pendant toute l'année 2019.

L'effectif initialement prévu lors de la construction du projet était de 13 CPIP pour environ 762 places théoriques. A l'ouverture, 11 postes de CPIP ont finalement été actés. Actuellement, l'équipe se compose de 10,8 ETP CPIP (+1 congé maternité en cours) pour environ 880 détenus.

L'établissement connaît une montée en charge croissante du nombre de personnes détenues : en moyenne 50 arrivants en MA par semaine et 4-5 pour le CD dès lors qu'il lui reste de la place. En outre, les dysfonctionnements des services inhérents à un tel établissement alourdissent la charge de travail des CPIP.

La multiplicité des tâches confiées entraîne l'équipe à fonctionner en mode dégradé et provoquent la souffrance de personnels ayant pourtant la volonté de faire preuve de professionnalisme pour mener à bien leurs missions.

L'organisation actuelle des CAP et des débats contradictoires (respectivement au nombre de 5 et 4 par mois) conduit l'équipe du milieu fermé à une bureaucratisation de leur métier au détriment des entretiens et de l'accompagnement des personnes détenues.

Outre ces difficultés et l'absence de visibilité sur l'entrée en vigueur de la LPJ, il est encore demandé en plus à l'équipe le déploiement d'un PPRV sur l'établissement, action occupant à minima deux personnels (dont un a refusé en raison de la charge de travail) en sus de tâches courantes exponentielles.

MO Orléans :

L'unité du MO d'Orléans qui s'occupe de plus de 1600 mesures (près de 1700 mesures fin novembre 2019) se compose au départ de 13 CPIP. Mais la réorganisation de service de l'antenne d'Orléans en septembre 2019 a entraîné des changements importants :

- Un poste CPIP du MO a été transféré de façon permanente à l'unité SPIP du CPOS.
- Le régime de détention de Semi-liberté a été dans le même temps transféré en MO (actuellement 33 mesures lourdes en terme de prise en charge).
- En septembre 2019, il y a eu la perte aussi d'un poste de CPIP de terrain puisqu'il y a eu la création de la fonction d'un CPIP délégué territorial à l'ANTIG.

En pratique, les CPIP sont 11.9 ETP (+ 1 congé maternité en cours et un détachement en cours depuis janvier 2020). A ce chiffre il faut ajouter suite aux demandes de la Direction et du syndicat (septembre 2019) :

- la mise en place d'un poste contractuel à partir de décembre 2019 (jusqu'en août 2020) mais qui vient de prendre fin en raison de la démission de cette personne.
- l'arrivée de la CPIP placée du 18/11/19 jusqu'au mois de mars 2020.

Le SPIP manque de bureaux d'entretien au regard des prises en charge des PPSMJ affectées à ce service par les magistrats. Ainsi, ce dernier ne dispose que de 3 à 4 demi-journées par semaine pour les convoquer.

Cet élément associé au nombre important de mesures par CPIP (moyenne de 130 à 140 mesures par agent en comptabilisant la CPIP placée !), ne peut permettre un suivi optimal des PPSMJ en terme de fréquence et de durée et ne permet pas mieux de répondre aux exigences des magistrats et à la commande institutionnelle.

2. Montargis :

La situation de l'antenne de Montargis avait été signalée par le CHSCTD du Loiret en 2018. Depuis un rapide audit extérieur a été réalisé, afin de réguler les difficultés dans l'équipe et dont les conclusions datent de septembre 2019. La contre visite du CHSCT-D est prévue pour le mois de juin 2020 après bien des reports.

L'Antenne de Montargis qui assure la prise en charge de plus de 600 mesures compte normalement 7 CPIP. Actuellement, le personnel CPIP n'est plus que constitué de 5 agent soit 4.8 ETP en raison d'un départ à la retraite en septembre 2019 et d'un congé longue maladie.

Ces difficultés ont des répercussions pour l'ensemble des personnels du SPIP du Loiret : Au-delà de la, charge de travail qui devient exponentielle, il est demandé aux SPIP de répondre de manière efficiente à la LPJ, de remplir des grilles d'évaluation (pseudo-scientifique) puisque nous sommes site pilote, laboratoire d'expérimentation sans concertation au préalable avec les équipes, de réaliser dans le même temps des actions collectives et de prendre en charge de nombreux stagiaires internes et externes à notre administration. Des activités non prises en compte dans la charge de travail des CPIP puisque n'est comptabilisé que le nombre de mesures suivies.

Nous sollicitons à minima l'arrivée de 5 à 7 CPIP pour l'antenne d'Orléans et de 2 à 3 CPIP pour celle de Montargis, ce qui nous permettrait enfin de combler le déficit et de réaliser les objectifs de la DAP ou du Ministère et de nos Directions de Service.

Dans l'attente, nous demandons le maintien du poste CPIP placé à Orléans.

Cette demande n'est rien si l'on compare à ce que prévoyait le rapport de l'ISJ de 2011 (pour rappel 60 PPSMJ maximum par CPIP !).

Dès lors, on comprend d'autant plus facilement la souffrance des personnels de terrain qui l'ont montré en s'habillant en noir lors de la réunion départementale du 30/01/2020 (tract du 29/01/2020 que vous avez en votre possession) : une trentaine de personnel avait suivi le code vestimentaire, soit la grande majorité des agents de terrain du SPIP du Loiret !!!

L'épuisement des forces vives est donc bien réel ce qui conduit inexorablement soit à l'élévation des risques psychosociaux, soit à de la reconversion d'agents aux compétences affirmées qui était fière de réaliser ce métier, mais qui par dépit s'en vont vers d'autres horizons.

Nous ne doutons pas que vous saurez prendre en compte notre demande et faire remonter les réels besoins des terrains au national.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur interrégional, nos salutations.

La CGT SPIP Centre-Val de Loire